



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Délégation à la Sécurité Routière

DSR/ERPC/BRF

AVIS DE FORMATION

CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONÉREUX, DE LA CONDUITE DES VÉHICULES A MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET FORMATIONS QUALIFIANTES

Sessions 2026

Formation à destination des IPCSR et DPCSR

Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) ainsi que les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) sont chargés du contrôle des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Ces contrôles permettent de garantir le bon respect des obligations des gérants des établissements, titulaires d'un agrément préfectoral.

Dans le cadre de ce module, un focus sera réalisé sur le contrôle des formations qualifiantes dites « formations de 7 heures » (formation B96, passerelle A2 / A, levée du code 78).

Objectifs de la formation :

- Savoir réaliser des contrôles de qualité et établir un compte-rendu de visite complet et exploitable à destination de l'autorité en charge des agréments ;
- Focus sur le contrôle des formations qualifiantes ;
- Pour les DPCSR dont le BER assure la gestion des agréments : mise en place de procédures en cas de carences constatées.

Programme :

- Présentation du cadre réglementaire ;
- Exercices pratiques : travail de groupe ;
- Évaluation et bilan du stage de formation.

<u>Durée de la formation</u>	1 jour
<u>Nombre de stagiaires / session</u>	12 agents maximum par session
<u>Public cible</u>	DPCSR et IPCSR
<u>Lieu de la formation</u>	INSERR à Nevers (58)
<u>Dates de la session à destination des DPCSR</u>	- le jeudi 12 mars 2026 de 9h00 à 16h30
<u>Dates de la session à destination des IPCSR</u>	- le jeudi 15 octobre 2026 de 9h00 à 16h30